

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le mardi vingt huit juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Monferran-Savès, sous la présidence de Monsieur Alain TOURNE.

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2011

PRESENTS : Francis LARROQUE, Sabine DUPOUX, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Philippe CAPDEVILLE, Dominique DUTHIL, Stéphane DURVILLE, Eric ARIES, Gaël JALABER, Alain TOURNE, Gérard FABRICE, Christine CLAIR, Jean-Luc DUPOUX, Esther FAGES, Hervé BLIN, Bertrand LAHILLE, Jean-Marc VERDIE, Christine DUCARROUGE, Patrick DUBOSC, Gérard PAUL, Claude RIPAILLE, Jacques LAFFONT, José SAINT-SUPERY, Bertrand BESSE, Roger HEINIGER, Muriel ABADIE, Yves DRUILHET, Henri D'ALBIS, Alain LOBRY.

TITLAIRES ABSENTS remplacés par un suppléant : Michèle LANNES, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Michel TOURON

TITULAIRES ABSENTS : Pierre LOUBENS, Séverine FAURE, Angèle THULLIEZ, Gérard ARAM, Sophia PETIT, Thierry NAVECH.

ABSENTS ayant donné procuration : NEANT

A été nommé secrétaire : Christine CLAIR

## ORDRE DU JOUR :

### **1. DECISIONS MODIFICATIVES**

- ⇒ BUDGET GENERAL
- ⇒ B.A. PETITE ENFANCE
- ⇒ B.A. MCEF

### **2. MODIFICATION IMPUTATIONS DE COMPTE : B.A. PONT PEYRIN II**

### **3. CREATION DU BUDGET ANNEXE ROULAGE**

### **4. TRANSFERT DE CHARGES : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

### **5. FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2011**

### **6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA ROUTE DU SUD**

### **7. MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION 2011 AU CENTRE SOCIAL DE L'ISLE JOURDAIN**

### **8. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS (DEPLACEMENTS)**

### **9. AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

### **10. ADHESION DE LA COMMUNE DE FONTENILLES**

### **11. ECOLE DE MUSIQUE :**

- ⇒ ELECTION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- ⇒ CONVENTION DE PARTENARIAT ET SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
- ⇒ MISE À DISPOSITION DE M. SALVAIRE, DIRECTEUR

### **12. MARCHE ACCESSIBILITE : DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL**

### **13. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL DU GERS : BANQUE DE DONNEES TERRITORIALES**

### **14. CONVENTIONS AVEC LA SAFER GHL :**

- ⇒ VEILLE FONCIERE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – OUTIL CARTOGRAPHIQUE
- ⇒ MISSION GENERALE D'OPERATEUR FONCIER (DROIT DE PREEMPTION) SUR LA ZONE HUMIDE DE L'ISLE JOURDAIN

### **15. CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE (APPEL A PROJETS « ACQUISITION ZONES HUMIDES »)**

### **16. PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SPL MIDI PYRENEES CONSTRUCTIONS (MPC)**

### **17. VENTE DE LA PARCELLE CO 512 A LA SCI ESPAROT**

### **18. ZONE DU ROULAGE : ARRIVEE DE L'ENTREPRISE AIR SUPPORT**

M. SAINT-SUPERY, Maire de Monferran-Savès, est très honoré d'héberger cette séance de travail du Conseil Communautaire. L'orateur souligne la vitalité de la Communauté de Communes qui, par ses mesures, accompagne les évolutions de notre territoire. Le Maire de Monferran-Savès, qui est un des Pôles Relais de la Gascogne Toulousaine, précise que cette communauté de l'Est du Gers constitue pour le Département une fenêtre sur la tradition, l'agriculture et la qualité de vie. Pour conclure, il souhaite la bienvenue aux conseillers et donne la parole au Président.

M. TOURNE remercie M. SAINT-SUPERY et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires et demande aux membres présents d'approuver le compte-rendu du dernier conseil.

***Le compte-rendu du dernier conseil est accepté à l'unanimité.***

**Ordre du jour :**

M. TOURNE laisse la parole à M. Gérard FABRICE pour présenter les différentes décisions modificatives.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET GENERAL**

Dépenses	Montant	commentaires
Fonctionnement	+ 94 452,20 €	Augmentation subvention SAGEA pour contrat Poste enlèvement courrier (+600€) ; compensation des diminutions de dépenses ci-dessous par l'augmentation des dépenses imprévues (+ 93 852€).
Fonctionnement	- 94 452,20 €	Baisse des AC 2011 (- 83 514€) ; baisse versement BA Petite Enfance (-8 638,20€) ; annulation de la participation à la SPL en fonctionnement (-2 300€)
Investissement	2 300 €	Changement de section pour l'achat d'actions dans le capital de la SPL (inscription en investissement)
<b>Total Dépenses</b>	<b>0 €</b>	

M. FABRICE présente les grandes lignes de cette DM, à savoir :

- Une diminution des Attributions de Compensation relative au transfert des compétences sportive, touristique et musicale.
- Un basculement de la participation à la SPL Midi Pyrénées Construction de la section de fonctionnement à la section d'Investissement.
- Une diminution du versement du Budget Général au Budget Annexe Petite Enfance liée aux bons résultats du Centre Social Multipartenarial.

Monsieur PAUL demande les raisons du basculement entre fonctionnement et Investissement pour la SPL.

M. FABRICE précise que la participation de la CC Gascogne Toulousaine doit être inscrite en section d'Investissement, car elle se traduit par l'achat d'actions dans le capital de la SPL.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette Décision Modificative

**DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE**

M. FABRICE informe les conseillers que suite au résultat comptable positif du Centre Social Multipartenarial pour l'exercice 2010, il est proposé de diminuer le montant de la subvention qui leur est allouée à hauteur de 8 638.20 € sur le B.A. Petite Enfance 2011.

Madame CLAIR précise que ce résultat est la conséquence d'un versement supplémentaire de la CAF de 18 000 €

Le Conseil à l'unanimité approuve cette Décision Modificative

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE PONT PEYRIN**

Le Délégué aux finances précise que cette DM est purement technique et se traduit par l'inscription des articles 608 et 796 au chapitre 043 et non au chapitre 042.  
Le Conseil à l'unanimité approuve cette Décision Modificative

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE MAISON COMMUNE EMPLOI FORMATION**

M. FABRICE informe les conseillers que le montant des dépenses imprévues inscrit au budget primitif est trop élevé, car il dépasse les 7,5 % des dépenses réelles. Par conséquent, l'orateur propose de réduire de 9 403,87 € le montant des dépenses imprévues et de répartir cette somme sur d'autres articles des chapitres 011 e 012.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette Décision Modificative

## **CREATION DU BUDGET ANNEXE DU ROULAGE**

Le Président rappelle aux Conseillers que le Syndicat Mixte d'Etudes (SME) du Plan RN 124 a lancé la réalisation d'une étude de faisabilité de la zone du Roulage.

Les premières conclusions de cette étude démontrent la faisabilité opérationnelle de la zone. En effet, la proximité de Toulouse avec la mise en service de la déviation de Pujaudran et le règlement du PLU de Pujaudran, augmentent la pertinence de cette zone.

Les conclusions définitives seront prochainement rédigées.

Parallèlement à cette étude, la Communauté et la Commune de Pujaudran ont été mis en relation par le biais du Plan RN 124, avec l'entreprise Air Support. M. TOURNE s'excuse auprès des élus qui ont appris par la presse, l'arrivée d'Air Support sur le Roulage. Le Président précise que c'est la volonté de l'entreprise de communiquer lors du salon Aéronautique du Bourget.

M. HEINIGER, Maire de Pujaudran, dit que lors des nombreux contacts qu'il a eu avec l'entreprise Air Support, il avait été convenu de rester très discret. M. HEINIGER est satisfait que cette opération puisse se faire car cette entreprise qui s'installe à Pujaudran va donner une autre dimension et une autre image de la zone du Roulage et de la Communauté.

Le Président appui ces propos en rappelant que l'installation d'Air Support sur notre Communauté de Communes est également d'intérêt départemental car sans l'appui du Plan RN 124, de la CCI et de la Préfecture du Gers cette opération aurait été très compliquée à réaliser.

M. JALABER demande que le règlement de zone soit assez coercitif pour ne pas répéter les erreurs de Pont Peyrin.

Le Président répond que cette zone est destinée uniquement aux PME/ PMI et pas aux activités commerciales.

M. BLIN demande si le SME va également réaliser les aménagements de la Zone.

M. PAUL, Président du SME, précise que l'unique but du SME est de réaliser des études pré opérationnelles et qu'il n'est pas à l'ordre du jour de modifier les statuts du SME.

M. FABRICE, Délégué aux Finances, propose que le Budget Annexe du Roulage soit créé et qu'il soit assujetti à la TVA.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la création du Budget annexe du Roulage et demande qu'il soit assujetti à la TVA.

## **TRANSFERT DE CHARGES : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC.**

M. le Président précise que les données financières présentées dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert de Charges sont issues des budgets des communes, et des associations concernées.

Les compétences concernées par ce transfert sont l'Office du Tourisme, l'Office des Sports et l'Ecole de Musique. Le coût de ces compétences est calculé en année pleine pour le Sport et le Tourisme et sur une demi année pour l'école de musique qui n'a été transférée qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Avant d'ouvrir le débat, le Président informe les conseillers que la CLETC, après une longue discussion a approuvé à la majorité de ses membres le rapport qui vous a été envoyé.

M. LARROQUE prend la parole pour dire qu'il n'est pas d'accord avec le rapport de la CLETC sur l'école de musique. Pour le Maire d'Auradé, la participation de la Commune de L'Isle Jourdain doit

être prise en compte dans le calcul. Pour l'orateur, la Communauté fait un cadeau de 25 000 € à la commune de L'Isle-Jourdain.

Pour le Président, la question qui doit être posée est : « Est-ce que l'école de musique aligne ses tarifs 2011/2012 sur les tarifs les moins élevés de l'école de musique de la saison 2010/2011 ou bien est-ce que l'école de musique aligne ses tarifs 2011/2012 sur les tarifs les plus élevés de l'école de musique de la saison 2010/2011 ». La Communauté a décidé de demander à l'école de musique de s'aligner sur les tarifs les plus bas, par conséquent la Communauté devra verser une subvention supérieure à l'école de musique.

M.LAFFONT partage le sentiment de M. LAROQUE et demande que pour les prochains transferts, le chiffrage soit réalisé avant que la Communauté ne délibère sur le transfert de la compétence. Pour l'orateur, c'est la Communauté qui se plie à la volonté de la commune et non le contraire.

M. CAPDEVILLE interroge le Président sur l'objectif financier entre la Communauté et l'Ecole de Musique.

M.TOURNE répond pour dire que la Communauté impose à l'école de Musique des tarifs inférieurs au coûts de revient, c'est pourquoi la Communauté verse une subvention d'équilibre pour pérenniser les finances de l'Ecole de Musique.

M. Longo prend la parole pour signaler le succès de cette école de musique qui compte au 21 juin dernier 261 inscrits. Pour l'élu, la Communauté devra, dans un proche avenir trouver, avec l'école de musique, des solutions pour résoudre ces problèmes de capacités d'accueil.

Le rapport de la CLETC est adopté.

Suffrages exprimés : 30  
**Contre : 2** (LAFFONT, LARROQUE)  
**Abstentions : 1** (S. DUPOUX)  
**Pour : 27**

## FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2011.

Suite au rapport de la CLETC du 07 juin 2011 qui vient d'être adopté, le Président présente les Attributions de Compensations 2011.

Ce tableau fait apparaître une diminution de 83 514 € des Attributions de Compensations de L'Isle-Jourdain.

	AC 2010	DSC 2010	Total 2010	AC 2010	Réfaction 2011	AC 2011	DSC 2011	Total 2011
AURADE	11 268 €	28 999 €	40 266 €	11 268 €		11 268 €	28 999 €	40 266 €
BEAUPUY	19 493 €	8 022 €	27 515 €	19 493 €		19 493 €	8 022 €	27 515 €
CASTILLON SAVES	374 €	16 645 €	17 019 €	374 €		374 €	16 645 €	17 019 €
CLERMONT SAVES	11 481 €	18 193 €	29 674 €	11 481 €		11 481 €	18 193 €	29 674 €
ENDOUIELLE	56 216 €	24 206 €	80 424 €	56 216 €		56 216 €	24 206 €	80 424 €
FREGOUVILLE	16 271 €	14 228 €	30 499 €	16 271 €		16 271 €	14 228 €	30 499 €
LIAS	127 386 €	13 654 €	141 040 €	127 386 €		127 386 €	13 654 €	141 040 €
L'ISLE JOURDAIN	487 882 €	512 287 €	1 000 169 €	487 882 €	-83 514 €	404 368 €	512 287 €	916 655 €
MARESTAING	20 021 €	8 962 €	28 894 €	20 021 €		20 021 €	8 962 €	28 894 €
MONFERRAN-SAVES	14 048 €	49 009 €	63 057 €	14 048 €		14 048 €	49 009 €	63 057 €
PUJAUDRAN	-37 825 €	77 479 €	39 654 €	-37 825 €		-37 825 €	77 479 €	39 654 €
SEGOUIELLE	- 44 391 €	64 565 €	20 174 €	- 44 391 €		- 44 391 €	64 565 €	20 174 €
RAZENGUES	13 378 €	12 498 €	25 876 €	13 378 €		13 378 €	12 498 €	25 876 €
<b>TOTAL</b>	<b>695 602 €</b>	<b>848 747 €</b>	<b>1 544 349 €</b>	<b>695 602 €</b>	<b>- 83 514 €</b>	<b>612 088 €</b>	<b>848 747 €</b>	<b>1 460 835 €</b>

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le montant des attributions de compensation 2011.

## **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA ROUTE DU SUD**

A l'occasion de la 35<sup>ème</sup> édition de la Route du Sud dont la 1<sup>ère</sup> étape passe par L'Isle Jourdain, le 16 juin, le Président proposé de verser une subvention de 300 €.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la subvention de 300 € pour la Route du Sud.

## **MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION 2011 AU CENTRE SOCIAL DE L'ISLE-JOURDAIN.**

Messieurs JALABER, TOURNE, FABRICE, LARROQUE, HEINIGER et mesdames CLAIR, DUCARROUGE, sortent de la salle pour ne pas participer au débat ni pour prendre part au vote de ce point de l'ordre du jour.

Au vu des comptes de résultats 2010 de l'association Centre Social Multipartenarial qui font apparaître un résultat positif et conformément à l'article 3 de la convention de partenariat signée entre la CCGT et l'association le 31 janvier dernier qui précise : « L'attribution de la subvention de fonctionnement de l'année n+1 sera calculée en fonction de la production du bilan financier. », Gérard PAUL, vice Président, propose au conseil que la subvention acceptée et votée pour l'année 2011 soit minorée d'un montant de 9 600€. Le montant total de la subvention pour l'année 2011 s'élèverait donc à 560 574€.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le montant de la subvention au centre social qui s'élève à 560 574 €.

## **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS ET D'HEBERGEMENT DES SALARIES.**

Le Président rappelle que les agents territoriaux et les collaborateurs occasionnels d'une collectivité territoriale peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité.

Par délibération du 19 février 2010, le Conseil a fixé les modalités de remboursement concernant les frais de déplacements des agents de la Communauté.

Le Président propose de compléter cette délibération en fixant le montant des frais de repas et des frais d'hébergement.

Pour la fonction publique d'Etat, un arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixe les taux forfaitaires de prise en charge.

Cet arrêté prévoit une indemnité de 15,25 € par repas et un taux maximal de remboursement des frais d'hébergement de 60 € par nuit.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le remboursement des frais de repas des salariés, tel que décrit ci-dessus.

## **AVIS SUR SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Président, avec l'appui d'une carte, présente le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gers. M. TOURNE signale que pour notre territoire, la Préfecture propose que la Commune de Fontenilles adhère à notre communauté. Pour l'orateur, la difficulté pour notre assemblée va être de délibérer sur l'ensemble du Schéma. En effet, l'élus pointe la difficulté de donner un avis sur les propositions concernant l'Ouest, le Nord et le Sud du Département.

M. PAUL, Conseiller Général, partage l'analyse du Président, et informe les conseillers qu'une réunion spéciale du Conseil Général du Gers va avoir lieu sur ce thème le 12 juillet prochain. Cette réunion, à laquelle participera le Préfet, a pour objectif de travailler concrètement sur les conséquences des fusions de communautés et d'analyser la cohérence des périmètres des EPCI.

M. CAPDEVILLE trouve que cette procédure n'est pas transparente, que les propositions de découpage ne sont pas cohérentes car les services de l'Etat n'ont tenu compte que de l'élément démographique.

Pour M. BLIN, les propositions pour le Sud du Département lui semblent cohérentes avec le maillage de base et renforcent les bassins de vie existants.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gers est adopté.

Suffrages exprimés : 30

**Contre : 0**

**Abstentions : 3** (CLAIR, DUCARROUGE, LARROQUE)

**Pour : 27**

## **ADHESION COMMUNE DE FONTENILLES**

Le Président donne lecture de la délibération du conseil municipal de Fontenilles, qui lors de sa séance du 7 juin dernier, a délibéré pour demander officiellement son adhésion à la CCGT, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le Président précise également que cette adhésion est inscrite dans les schémas de coopération intercommunale du Gers et de la Haute-Garonne.

Le Président rappelle que nous avons largement débattu sur cette question lors de notre conseil du 16 mars dernier et propose, si personne ne souhaite intervenir, de délibérer sur cette demande.

L'adhésion de la commune de Fontenilles à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain est adoptée.

Suffrages exprimés : 30

**Contre : 1** (CAPDEVILLE)

**Abstentions : 3** (S. DUPOUX, BESSE, LARROQUE)

**Pour : 26**

## **ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA CCGT A L'ECOLE DE MUSIQUE**

Le Président rappelle qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2011, la compétence « Construction, entretien et fonctionnement de l'Ecole de Musique » sera transférée à la CCGT (arrêté préfectoral portant modification des statuts en date du 30/12/2010).

Conformément aux statuts de l'Ecole de musique, la communauté doit élire les 3 délégués communautaires qui siègeront au Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique.

Le Président propose que les 2 Vice Présidents chargés du Sport et de la Culture, Messieurs Longo et LAFFONT, ainsi que Madame THULLIEZ soient désignés.

M. LAFFONT intervient pour dire qu'il ne souhaite pas être candidat.

Madame Muriel ABADIE se porte candidate pour siéger au CA de l'Ecole de Musique.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, pour siéger au conseil d'administration de l'école de musique, les 3 délégués ci-dessous :

Gaëtan LONGO, Muriel ABADIE, Angèle THULLIEZ

## **CONVENTION DE PARTENARIAT ET SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2011 ATTRIBUEE A L'ECOLE DE MUSIQUE**

Le Président présente la demande de l'école de musique qui sollicite une aide financière d'un montant de 35 600 € afin de mener ses actions pour l'année 2011.

M.TOURNE précise que cette subvention va s'inscrire dans une convention qui a pour objet de fixer les modalités, notamment financières, du partenariat entre la Communauté et l'Association.

La durée de la convention sera de 1 an à compter de la date de signature par chacune des parties.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 35600 € à l'Ecole de Musique pour l'année 2011 et autorise le Président à signer une convention de partenariat.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A L'ECOLE DE MUSIQUE**

L'Ecole de musique étant régie sous la forme juridique d'une association loi 1901, et donc pas en régie directe, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition du personnel titulaire détaché sur les missions de :

- Direction pédagogique de l'Ecole de musique
- Enseignement de la formation musicale et de la trompette

La mise à disposition sur ces missions correspond à 18 heures par semaine

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la mise à disposition du personnel titulaire pour 18 heures par semaine à l'Ecole de Musique, pour assurer les missions de Direction pédagogique de l'Ecole de musique et assurer l'enseignement de la formation musicale et de la trompette

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A LA MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN**

Le Président rappelle qu'une partie des missions (direction de la société philharmonique) n'a pas été transférée à la CCGT, et qu'il est également nécessaire de mettre à disposition cet agent communautaire à la Mairie de L'Isle-Jourdain afin d'assurer les missions précitées à hauteur de 5 heures par semaine.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la mise à disposition du personnel titulaire pour 5 heures par semaine à la Mairie de L'Isle-Jourdain.

## **MARCHE ACCESSIBILITE : DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL.**

Le Président rappelle que lors de la séance du 18 avril dernier, le Conseil Communautaire avait décidé :

- de rejeter les candidatures des bureaux de contrôle technique conformément à l'article L111-25 du Code de la construction et de l'habitation, c'est-à-dire les candidats suivants : SOCOTEC, APAVE, VERITAS.
- d'attribuer le marché relatif à la réalisation du PAVE et du diagnostic des ERP et IOP sur le territoire de la C.C. de la Gascogne Toulousaine au groupement A2C / A2CH pour un montant de 39 741,98 € HT, soit 47 531,41 € TTC.

Considérant la nécessité de redéfinir les besoins de la CCGT dans le cahier des charges, le Président demande au Conseil de déclarer la procédure sans suite. Il propose de relancer une nouvelle consultation en septembre, lorsque le cahier des charges aura été retravaillé, en collaboration avec les services de la DDT du Gers

Le Conseil approuve à l'unanimité la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général du marché d'Accessibilité.

## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL DU GERS : BANQUE DE DONNEES TERRITORIALES.**

M. le Président propose de passer une convention de partenariat avec le Conseil Général du Gers pour l'exploitation et la mise à jour de la banque de données territoriales.

Cette banque de données est constituée du cadastre numérisé, complété des éventuelles couches supplémentaires comme les plans de voirie, les réseaux, les PLU, les zones humides, les équipements sportifs ou autres, etc. ....

Ce fichier, dénommé CARTO32, sera prochainement réactualisé et modernisé. Dans chaque collectivité utilisatrice, un droit d'accès sera délivré aux agents qui se serviront de cet outil (identification de l'agent et du poste informatique).

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général du Gers.

## **CONVENTION D'OBSERVATION FONCIERE AVEC LA SAFER GHL SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE.**

M. le Président rappelle qu'une délibération avait été prise le 15/02/2010 afin de passer une convention avec la SAFER pour la surveillance du marché foncier sur le périmètre de la C.C. de la Gascogne Toulousaine.

Cette délibération n'a jamais été suivie d'effet car la SAFER préparait un nouvel outil qui est aujourd'hui opérationnel. Il s'agit du portail cartographique Vigifoncier.

Cet outil permet en temps réel et sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes de consulter :

- toutes les notifications reçues par la SAFER (projets de vente) et leur localisation géographique (alertes mail des DIA)
- toutes les rétrocessions SAFER et les opérations en cours (publicités légales)
- la connaissance et l'analyse du prix du marché foncier (observatoire sur bâti/non bâti, occupation du sol, analyse par segment de marché ...)

La mise à jour est quotidienne. L'information étant très rapide, cela permet d'actionner très rapidement le droit de préemption.

Le coût annuel de ce portail cartographique s'élève à 750 € HT + 0.03 € HT par habitant, soit pour une population légale totale de 13 253 habitants, la somme de 1 147,60 € HT, soit 1372,53 € TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise le Président à signer la convention d'observation foncière avec la SAFER.

## **CONVENTION D'OBSERVATION, NEGOCIATION ET GESTION FONCIERE AVEC LA SAFER GHL SUR LE PERIMETRE DE LA ZONE HUMIDE DE L'ISLE-JOURDAIN.**

Dans le cadre de l'appel à projets « Acquisition zones humides », il avait été prévu de confier une mission complète d'opérateur foncier à la SAFER GHL. Le Président propose donc un projet de convention dont le périmètre d'application sera la zone humide de la SAVE sur la commune de L'Isle Jourdain et dont l'objet sera :

- Restauration d'une zone humide naturelle d'épandage de crues fonctionnelle et écologique,
- Constitution d'une zone de protection des eaux de rivière et du captage d'eau potable,
- Renforcement du rôle de réservoir de biodiversité de la zone, tout en développant un usage récréatif et / ou pédagogique de certains secteurs et en maintenant une activité agricole dans d'autres,
- Réalisation d'aménagements touristiques et valorisation pédagogique de certaines zones.

La SAFER pourrait ainsi exercer si nécessaire son droit de préemption sur la base d'objectifs agricoles ou environnementaux.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de passer une convention de concours technique d'intervention foncière avec la SAFER et autorise le Président à la signer.

## **CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE (APPEL A PROJETS « ACQUISITION ZONES HUMIDES »).**

M. le Président rappelle que la C.C. de la Gascogne Toulousaine est lauréate de l'Appel à projets « Acquérir les zones humides pour mieux les préserver » lancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Dans ce cadre, il est nécessaire à présent de définir les conditions de la mise en œuvre de ce projet.

Il propose donc de signer, avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, une convention pluriannuelle programmant les différentes actions à mettre en œuvre et définissant les engagements des deux parties. Cette convention entérine également la constitution d'un comité de pilotage pour le suivi et l'évaluation du projet. Cette convention sera valable jusqu'au 31/12/2013

Le Conseil, à l'unanimité :

- Décide de s'engager dans la mise en œuvre du projet « Acquérir les zones humides pour mieux les préserver »,
- adopte le projet de convention pluriannuelle (modèle ci-annexé) et autorise le Président à la signer,

- décide d'acquérir en 2011, les 13,3504 ha énoncés dans le projet (îlot 1) pour un montant prévisionnel de 109 500 € TTC,
- demande le déblocage des fonds à l'Agence de l'Eau, pour l'année 2011, à hauteur de 76 800 € pour l'acquisition des 13,3504 ha concernés, soit 80 % du coût estimé par les domaines,
- charge le Président de mener à bien la mise en oeuvre du projet, notamment en sollicitant l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

## **VENTE DE LA PARCELLE CO 512 A LA SCI ESPAROT.**

Le Président rappelle que lors du conseil du 18 avril dernier, nous avons décidé de vendre la parcelle CO 512 d'une superficie de 1 448m<sup>2</sup> à la SCI Esparot au prix de 35 € HT le m<sup>2</sup>, pour y réaliser un magasin d'articles de sport et de loisir « Twinner ».

A la demande des acquéreurs, Messieurs Esparseil et Roturier, Le Président propose que la vente de la parcelle puisse se faire, dans les mêmes conditions, soit avec la SCI ESPAROT soit avec toute société de crédit bail.

Le Conseil, à l'unanimité décide de vendre la parcelle CO 512 à la SCI Esparot ou à toute autre société de Crédit bail.

## **ZONE DU ROULAGE : ARRIVEE DE L'ENTREPRISE AIR SUPPORT**

Le Président informe le Conseil que l'entreprise Air Support, domiciliée à Colomiers, et spécialisée dans la maintenance, l'entretien de matériels aéronautiques (fauteuils....) est en pleine expansion.

Cette entreprise ne dispose pas du foncier nécessaire pour réaliser son extension sur Colomiers. Cette société qui compte aujourd'hui 45 salariés, et après de nombreuses rencontres, a décidé de s'implanter sur la future zone d'activités du Roulage.

M. CAPDEVILLE demande si le fait qu'il n'y ait qu'un demi échangeur, ne constitue pas un handicap pour cette zone d'activités. L'orateur demande également si l'entreprise, avec l'achat de 12 000 m<sup>2</sup>, a prévu de réaliser des extensions futures.

M. TOURNE pense que l'entreprise a anticipé son futur développement car elle prévoit de construire, dans un premier temps, un bâtiment de 2 500 m<sup>2</sup>, qui pourra être doublé dans un second temps.

M.HEINIGER confirme que le 1/2 échangeur est un handicap, mais il affirme aussi que l'arrivée d'Air Support et la réalisation de la zone sur 13 hectares sont des éléments nouveaux qui vont nous permettre de relancer la discussion avec les services de l'Etat.

Madame ABADIE confirme les propositions de M.HEINIGER, en précisant que le développement de cette zone d'activités plaide en faveur de la création d'un échangeur complet

Le Président rappelle que nous avons déjà parlé en début de séance de l'arrivée d'Air Support. Il informe que maintenant que ce dossier avance il va nécessiter toute l'attention de la Communauté et plus particulièrement de la Commission économie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. LONGO rappelle que 19 conseillers communautaires sont membres de la Commission Sport Culture, et s'étonne que lors de la dernière réunion du 18 juin, seulement 5 élus étaient présents. Il informe également qu'il a été décidé de scinder l'activité de la commission en 2 : d'un côté le volet sport, de l'autre le côté culture. Un mail a été envoyé à tous les membres de la commission pour qu'ils expriment leur préférence.

Pour l'organisation de la Fête du Sport du 10 septembre prochain, il a été décidé en partenariat avec l'Office des Sports, que la communauté ait un stand pour présenter ses missions, son fonctionnement et son rôle. A cet effet, un flyer Recto/Verso sera réalisé par la Communauté. Afin d'assurer la présence d'élus à la fête du sport, M. LONGO fait circuler une liste d'inscription.

A propos du sport, Monsieur LARROQUE prend la parole pour s'étonner que la championne de France de Boule Lyonnaise qui est inscrite au club d'Auradé n'ait pas été récompensée lors de la cérémonie qui récompense les sportifs.

M. LAHILLE répond que cette cérémonie n'est absolument pas intercommunale mais relève uniquement de la commune de L'Isle-Jourdain. M. ROY était présent en tant que Président du Club de Rugby et non de l'Office Intercommunal des Sports. Pour l'orateur, l'OIS n'est absolument pas partie prenante de cette initiative.

M. TOURNE confirme les propos de M. LAHILLE, et propose au conseil que cette cérémonie soit organisée dès l'année prochaine par la Communauté. Le Président comprend l'étonnement du Maire

d'Auradé, et pense que l'organisation de cette cérémonie par la commission sport de la Communauté évitera de renouveler cet oubli.

Le Conseil à l'unanimité, accepte que cette cérémonie soit organisée par la Communauté dès l'année prochaine.

M. DRUILHET demande combien de clubs cyclistes vont participer à la fête du sport.

M. LAHILLE répond que les associations cyclistes du canton sont en train d'essayer de se regrouper au sein d'une même structure.

Après s'être assuré qu'il n'y avait pas d'autres questions diverses, M. le Président fixe la date du prochain conseil communautaire au mardi 20 septembre 2011 à 20H30, à la salle des fêtes de Beaupuy et clôture la séance.

M. SAINT SUPERY se félicite des débats de ce soir qui ont été vifs mais garants de la démocratie et invite ensuite l'ensemble du conseil à poursuivre la discussion, cette fois informelle, autour du verre de l'amitié. Le Maire de Monferran-Savès, pour conforter la parité et remercier la participation des femmes aux travaux du conseil, offre une fleur à toutes les femmes présentes ce soir.

***Le secrétaire de séance***

***Le Président***

*Signé*

*Signé*

**Christine CLAIR**

**Alain TOURNE**